

inspection
académique
Ille-et-Vilaine

académie
Rennes

Éducation
nationale

1, quai Dujardin
BP 3145
35031 Rennes cedex

La rentrée scolaire

2008/2009 en Ille et Vilaine

La rentrée scolaire 2008/2009 en Ille-et-Vilaine

**I – ORIENTATIONS NATIONALES PRIORITAIRES, STRATÉGIE
ACADÉMIQUE ET MÉTHODE DÉPARTEMENTALE**

**II – BILAN DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION
2007/2008 EN ILLE-ET-VILAINE**

**III – RÉSULTATS AUX EXAMENS – SESSION
2008 EN ILLE-ET-VILAINE**

IV – PRÉVISIONS DE RENTRÉE 2008 EN ILLE-ET-VILAINE
Premier degré
Second degré

I – ORIENTATIONS NATIONALES PRIORITAIRES, STRATÉGIE ACADÉMIQUE ET MÉTHODE DÉPARTEMENTALE

La circulaire n° 2008-042 du 4 avril 2008 de préparation de la rentrée scolaire 2008 est structurée autour de dix grandes orientations prioritaires, dont certaines s'inscrivent dans la continuité de politiques déjà mises en place et d'autres annoncent des ruptures fortes.

1 Les grandes orientations prioritaires s'inscrivant dans une continuité des politiques éducatives

1-1 Scolariser les élèves handicapés

a- Projets personnalisés

1 511 élèves du premier degré et 664 du second degré sont actuellement accueillis dans les établissements publics et privés d'Ille-et-Vilaine. Tous bénéficient d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) en cas de maladie invalidante. L'ensemble de ces élèves est suivi par les référents qui ont aussi à voir avec les 1 825 élèves accueillis et/ou scolarisés en établissements spécialisés.

Les familles sont associées à toutes les étapes du projet de leur enfant.

b- Déploiement des référents

Ils sont actuellement au nombre de 15. Une réflexion est menée avec les partenaires, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) en particulier, pour alléger leur travail sans nuire à sa qualité et leur permettre de faire face à la montée en puissance de la scolarisation des élèves en situation de handicap. La montée en puissance de la scolarisation des élèves handicapés posera effectivement la question de leur nombre à court terme.

c- Accompagnement

La formation des AVS est un point fort du département. Celle-ci est adaptée à la mission confiée à la personne et tient compte des compétences déjà acquises pour les plus anciens. Un référentiel de fonction a été élaboré ainsi qu'un référentiel de compétences qui vise la validation des acquis de l'expérience (en partenariat avec le Collège Coopératif de Bretagne)

La formation des EVS s'avère plus complexe compte tenu de la diversité et de la spécificité des publics.

d- Formation des enseignants

Le relais des conseillers pédagogiques est favorisé. Des animations spécifiques leur ont été proposées, d'autant qu'ils sont les interlocuteurs privilégiés des écoles. La formation reste cependant difficile à mettre en place eu égard aux nombreuses priorités qui les mobilisent par ailleurs et à l'étendue de la problématique. Des spécialistes (pédagogiques et médicaux) du handicap abordé sont systématiquement associés à ces formations.

e- Carte des UPI

Un plan prévisionnel à 3 ans a été élaboré. Celui-ci croise les flux, le maillage du territoire et les besoins spécifiques identifiés. Cependant les demandes de scolarisation partagée en constante augmentation fragilisent ces prévisions parce que peu anticipables. A la rentrée 2008 s'ouvriront 3 UPI collège (1 publique à Saint-Malo et 2 en privé à St Brice en Cogles et Châteaubourg) et une UPI lycée (publique à Bruz) qui aura la particularité d'être créée en lycée général.

A noter l'ouverture de 2 nouvelles CLIS (publique à Argentré du Plessis et privée à Guipry)

1-2 Développer l'éducation artistique et culturelle

a- Au niveau académique

La politique de relance, initiée par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture, prend son appui dans la circulaire de janvier 2005 et prévoit que chaque académie se dote d'un groupe de pilotage de l'éducation artistique en partenariat avec les collectivités.

En Février 2006, le groupe de pilotage académique a passé commande d'un état des lieux à des groupes techniques départementaux constitués des services de l'Inspection Académique, du Rectorat et du Conseil Général. Ces groupes se sont réunis à diverses reprises pour produire ces états des lieux qui ont été présentés au groupe de pilotage académique en mars 2007. Une prochaine réunion du groupe de pilotage académique se tiendra à la rentrée 2008, actera l'actualisation de sa composition rendue nécessaire par la sortie des urnes de mai 2008, fera état des textes réglementaires récents et mettra à la discussion les orientations de mise en œuvre issues du nouveau cadre réglementaire.

L'éducation artistique figure parmi les activités qui peuvent être proposées aux élèves dans le cadre de l'accompagnement éducatif.

S'appuyant sur la phase expérimentale de l'année scolaire 2007-2008, un vade mecum académique a été réalisé pour accompagner les écoles et établissements dans la mise en œuvre de ce dispositif

b- au niveau départemental

pour le 1^{er} degré :

L'inspection académique subventionne l'intervention d'artistes dans le cadre des projets Artistiques et Culturels (PAC) pour 38 classes dans les domaines suivants : Danse, Cinéma, Arts visuels, Théâtre et Ecriture-lecture.

Par ailleurs, sera proposé, avec l'appui des conseillers départementaux, aux circonscriptions et aux écoles un développement de l'éducation artistique et culturelle qui met au cœur des questionnements *l'espace de l'œuvre*, l'enseignement de l'histoire des arts (par des temps d'animation et/ou de formation départementale et de circonscription en direction des enseignants, de suivi des projets des écoles).

Enfin, les conseillers départementaux poursuivront, en lien avec leur domaine d'expertise (Arts visuels, Education musicale) le suivi de dispositifs particuliers tels que la Galerie d'art en école, la résidence d'artiste et de manière plus générale les projets en réseau écoles/collège.

L'état des lieux demandé par le comité de pilotage régional a permis, aux différents partenaires d'obtenir les acquis suivants :

- un document de travail qui met en « zonages » écoles, collèges et lycées et préfigure la forme d'intervention des partenaires ;
- le repérage de deux territoires qui pourraient bénéficier d'une expérimentation.

Le groupe départemental est en attente des orientations académiques à venir pour contribuer à :

- répondre au volet culturel des projets d'établissement, en concertation avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales ;
- participer à la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif ;
- la mise en place cohérente sur les territoires de classes à horaires aménagés (CHAM).

1-3 Découvrir les métiers et les formations pour mieux s'orienter

Quatrième priorité de la circulaire de rentrée, la découverte des métiers et des formations vise, dans le cadre du projet de l'Académie de Rennes à

- permettre à 100% des jeunes d'acquérir une qualification minimale de niveau V,
- atteindre également l'objectif national de 50% de jeunes obtenant un diplôme de l'Enseignement Supérieur.

Le département d'Ille-et-Vilaine a participé et a validé de nombreuses expériences partenariales

- avec la Fédération Française du Bâtiment 35 (FFB35) l'opération « Bâti-jeunes », expérimentée il y a sept ans, est proposée depuis trois ans à l'ensemble des collèges publics et privés du département,
- à l'initiative du Conseil Général, et en partenariat avec les services d'information et d'orientation et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), la plate-forme Orientibus sillonne depuis 3 ans le département et propose aux élèves les plus éloignés des sources d'information des animations préparées en amont au collège, sur les différents process mis en œuvre dans le secteur industriel,
- la découverte des métiers de l'industrie est également inscrite dans les programmes d'information et d'orientation des collèges du Bassin d'animation de la politique éducative (BAPE) de Rennes dans le cadre d'une action initiée par le Délégué académique aux enseignements techniques (DAET),
- collèges et lycées sont invités à participer à la semaine « École-Entreprise » pendant laquelle chefs d'entreprise et élèves peuvent mieux se connaître et échanger,
- la mise en place et l'extension de l'enseignement optionnel « Découverte professionnelle » en classe de 3^{ème} concerne maintenant 70% des collèges du département. Elle a su utiliser les expérimentations antérieures et les mettre en cohérence,
- Les jeunes les plus en difficulté sont pris en charge dès la classe de 4^{ème} dans le cadre du parcours d'alternance, associant LP et entreprises. L'opération « DP4 au collège de Dol de Bretagne » a permis de montrer combien ces actions permettent la remobilisation des élèves.

Ces actions ont permis de repérer les conditions nécessaires à la réussite. Pour faire évoluer les représentations, il faut que ces opérations

- soient construites en réel partenariat (partage des objectifs, définition et construction conjointe des modules, etc.),
- ciblent l'ensemble des acteurs concernés : enseignants, élèves, mais également parents,
- mettent les jeunes en situation d'acteurs,
- soient testées avant toute généralisation.

L'année 2008-2009 devra être consacrée à la mutualisation et au transfert vers le lycée, peu touché actuellement. Des opérations innovantes, telles « bâtir en scène », en partenariat avec la FFD, peuvent être moteurs.

1-4 Améliorer l'efficacité de l'éducation prioritaire pour plus d'équité scolaire

a- Les réseaux de l'éducation prioritaire

Suivant la politique ministérielle de relance de l'éducation prioritaire et les termes de la circulaire de Rentrée 2008 référés à l'égalité des chances, le département d'Ille-et-Vilaine a consolidé et déployé durant l'année 2007-2008 les réseaux d'éducation prioritaire, qui seront au nombre de six à la rentrée 2008 :

- Quatre réseaux de réussite scolaire ont été structurés et installés (Réseaux de Rennes sud, Villejean, Maurepas, Dol de Bretagne, regroupant un ou plusieurs collèges et les écoles de leur secteur)
- Un réseau labellisé « ambition réussite » (Saint-Malo)
- Un réseau privé (Martigné-Ferchaud)

Les réseaux visent à prévenir les décrochages, améliorer les performances scolaires et promouvoir des parcours ambitieux, dans un cadre éducatif cohérent. Ils correspondent pour la plupart à la pédagogie urbaine prioritaire des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS). Une complémentarité et une articulation sont recherchées entre les dispositifs scolaires, péri-scolaires et extra-scolaires (programmes personnalisés de réussite éducative, dispositifs de réussite éducative et accompagnement éducatif)

Des moyens importants ont été mobilisés par l'État pour le fonctionnement de ces réseaux et l'encadrement éducatif privilégié des élèves (trois postes de professeurs référents supplémentaires recrutés sur profil, trois postes supplémentaires à disposition de l'inspecteur pour le premier degré, quatre postes et demi d'assistants pédagogiques pour le réseau « ambition réussite » de Saint Malo, par exemple)

b- Les dispositifs de réussite éducative (DRE)

L'Éducation nationale est très investie dans la mise en œuvre départementale du volet éducatif des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS), en étroite coopération avec les autres services de l'État et les collectivités territoriales.

A la rentrée 2008, cinq dispositifs fonctionneront sur Rennes, Saint Jacques de la Lande, Saint Malo, Dol de Bretagne et Fougères.

Un nouveau projet, pré-validé par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSÉ), est en cours d'instruction à Redon.

Chaque site a installé une équipe pluridisciplinaire de professionnels pour la mise en œuvre et le suivi de parcours individualisés.

Les écoles et collèges concernés sont de plus en plus impliqués dans ces dispositifs.

c- La mise en œuvre du plan « Espoir Banlieues »

- Des places en internat d'excellence ont été réservées pour seize lycéens et collégiens méritants, issus des quartiers défavorisés ;
- Le lycée professionnel de Beaumont, labellisé « lycée de réussite scolaire », accueille fin août 2008 les premiers stages de remise à niveau pour des lycéens volontaires.

1-5 Assouplir la carte scolaire pour renforcer l'égalité des chances

L'assouplissement de la carte scolaire initié en 2007 demeure l'une des priorités ministérielles mentionnée dans la circulaire de rentrée 2008.

La poursuite des efforts engagés dans ce sens pour la rentrée 2008 permet cette année encore d'offrir aux familles une plus grande liberté dans le choix de l'établissement de leur enfant.

Les demandes de dérogation ont été satisfaites à hauteur de :

- 92% pour l'entrée en 6^{ème} (100% pour les demandes d'élèves susceptibles d'être boursiers), et ce malgré une augmentation des demandes d'environ 20% par rapport à l'an dernier ;
- 95% pour l'entrée en 2^{nde}, (100% pour les demandes des élèves boursiers), avec un nombre de demandes stable.

Lorsque la capacité d'accueil des établissements demandés n'a pas permis de satisfaire les demandes, les décisions d'affectation ont été prises par l'Inspecteur d'académie, après avis de la commission d'affectation réunie le 27 juin 2008, selon les critères prioritaires définis par le ministère.

1-6 Lutter contre toutes les violences et toutes les discriminations, notamment l'homophobie

En déclinaison des circulaires ministérielles n°2006-125 du 16/08/06 et n°2006-197 du 30/11/06 concernant la prévention de la lutte contre la violence en milieu scolaire, et en articulation avec la politique académique dans le cadre du Programme Responsabilisation, une des priorités départementale est la lutte contre toutes les formes de violence :

a- Par la prévention et la formation

➤ éducation à la citoyenneté de tous les élèves, en s'appuyant sur la dynamique des Comités d'Education à la Santé et Citoyenneté comme instance de réflexion et de mise en œuvre de projets éducatifs en lien avec le projet d'établissement et ceci avec les partenariats locaux, dont les Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Les programmes suivants validés par l'Inspecteur d'Académie, peuvent être sollicités par le biais de la DAFPEN toujours en appui à la réflexion des équipes d'établissements :

- Quitte ta violence pour te battre basé sur le photolangage
- Prévention Primaire de la Violence – Estime de Soi,
- Génération Médiateurs, basé sur la gestion des conflits et la formation par les pairs,
- de l'expression à l'Estime de Soi, parcours pédagogique de 2 jours pour les classes de 6^{ème}
- Programme de prévention des violences et du respect :
 - de la Brigade Prévention de la Délinquance Juvenile
 - de Liberté Couleurs (le printemps de la jupe et du respect et autres actions)
 - de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et en Addictologie (ANPAA)

b- Par la protection contre les faits de violence

- connaissance de la loi ex : Expo 13-18 Questions de Justice à destination des établissements scolaires
- signalement systématique des faits de violence et faits graves dans le cadre des fiches de la Convention Education Nationale Justice.

2 Les grandes orientations prioritaires annonçant des ruptures fortes des politiques éducatives

2-1 Clarifier les objectifs de l'école primaire. Mieux apprécier les résultats des élèves

De nouveaux programmes sont mis en place à la rentrée 2008. Ils sont recentrés sur des objectifs fondamentaux, dont la maîtrise de la langue française, pivot de tous les apprentissages.

Ils font nettement apparaître les contenus à enseigner et fixent ce qui est attendu des élèves à la fin de chaque cycle. Le langage en maternelle, le français et les mathématiques font l'objet de progressions annuelles. Ces programmes sont lisibles et compréhensibles par tous et de ce fait facilitent le dialogue entre enseignants et parents. Ils respectent la liberté pédagogique garantie par la loi aux enseignants mais demandent l'efficacité au regard des progrès réalisés par les élèves.

Le département d'Ille-et-Vilaine accompagnera la mise en œuvre des évaluations prévues pour mesurer les acquis des élèves :

- celle pour les élèves de CM2 en janvier février,
- celle pour les élèves de CE1 en avril mai.

Cet accompagnement se fera par les animations pédagogiques, par des stages spécifiques et les équipes de circonscription au plus près des besoins des maîtres.

Cet accompagnement se fera dans l'esprit de l'évaluation du niveau A1 des langues vivantes fin CM2 mise en place dès 2006 et du Brevet Informatique et Internet (B2i) pour l'année 2008.

D'autre part un dispositif pour les élèves qu'en ont le plus besoin est mis en place avec 3 niveaux possibles d'intervention :

- le niveau de la classe par le professeur avec si besoin la mise en place d'un Programme Personnalisé de Réussite éducative (PPRE),
- 2 heures d'enseignement en petits groupes, hors des 24 heures d'enseignement obligatoire, prise en charge destinée aux élèves en difficulté d'apprentissage dans un cadre défini par le conseil des maîtres sous la responsabilité du directeur et l'autorité des IEN,
- des stages de remise à niveau pour les élèves du cycle moyen pendant les périodes de vacances scolaires à raison de 15 heures hebdomadaires en groupes de cinq élèves maximum.

Le département d'Ille-et-Vilaine accompagnera la réflexion sur les modes d'enseignement et sur les contenus durant ces phases d'aides aux élèves par des animations pédagogiques.

2-2 Assurer l'égalité des différentes voies de formation en rénovant la voie professionnelle : le baccalauréat professionnel en 3 ans

L'Académie de Rennes s'est résolument engagée dans la priorité nationale visant à « assurer l'égalité des voies de formation ». La création dans le département d'Ille-et-Vilaine de 972 places de baccalauréat professionnel en 3 ans vise principalement à permettre à un plus grand nombre l'accès au niveau IV de formation. On constatait en effet un décrochage important des élèves dans le cursus 2+2, c'est à dire BEP en 2 ans puis Baccalauréat Professionnel en 2 ans.

Etabli à parité avec le lycée d'enseignement général, le lycée professionnel devra moduler les apprentissages en prenant en compte les spécificités et difficultés de chacun dès la 1^{ère} année du Bac Professionnel en 3 ans.

Parallèlement, la rénovation du lycée professionnel en Ille-et-Vilaine est marquée par une forte implantation de CAP pour accueillir les élèves les plus fragiles : on passe de 190 places en 2007 à 389 places en 2008.

De fait, le lycée professionnel pourra ainsi mieux répondre à ses 2 missions principales

- réduire les sorties sans qualification,
- favoriser, à terme, la poursuite d'études des bacheliers professionnels.

2-3 L'accompagnement éducatif – Généralisation dans les collèges – Expérimentation dans les écoles

Références :

- Circulaire n°2008-080 du 5 juin 2008 (BO n°25 du 19 juin 2008) relative à la généralisation de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008
- Circulaire n°2008-081 du 5 juin 2008 (BO n°25 du 19 juin 2008) Circulaire relative à la mise en place de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire

A la rentrée 2008, la mise en œuvre de l'accompagnement éducatif sera étendue à l'ensemble des collèges publics et privés du département et expérimentée dans les vingt-cinq écoles relevant de l'éducation prioritaire (Réseaux de Saint-Malo, Dol de Bretagne et Rennes).

Les premiers constats tirés de l'expérimentation en collège (éducation prioritaire) révèlent l'attractivité et l'efficacité de ce dispositif (plus de 1 000 élèves inscrits en 2007-2008 dans les neuf établissements concernés en Ille-et-Vilaine) et justifient l'importance des moyens mobilisés par l'État pour rémunérer tous les intervenants et répondre ainsi à une forte demande sociale ; l'impact positif sur les comportements scolaires et les relations avec les familles est souvent souligné.

Vu la diversité des contextes et conditions de mise en œuvre, il apparaît essentiel de construire un projet, dans sa triple composante, adapté aux besoins des élèves, aux ressources et contraintes locales. La complémentarité est à rechercher, à tous les niveaux, entre les initiatives éducatives conçues dans le cadre des Contrats Éducatifs Locaux (CEL), Projets Éducatifs Locaux (PEL) ou au sein des Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et les projets menés par l'École durant cette tranche horaire, après les cours.

Dès la rentrée 2008, les chefs d'établissements, Inspecteurs de l'Éducation Nationale et directeurs des écoles concernées affineront les projets d'accompagnement éducatif (qui seront validés par les conseils d'école ou les conseils d'administration), leurs conditions de mise en œuvre, à la fin du mois d'octobre, à partir d'un recensement précis des publics réellement volontaires. Si l'implication des personnels de l'Éducation Nationale (enseignants, ASEN...) dans la prise en charge du module « aide aux devoirs » apparaît essentielle, des partenariats seront à construire ou consolider dans le cadre privilégié des associations sportives (pour le module « pratiques sportives ») ou avec les structures et ressources culturelles et artistiques (pour le module « pratiques artistiques et culturelles »).

Chaque projet devra comporter un tableau de bord permettant d'assurer un suivi des activités et de mesurer l'impact du dispositif sur les élèves concernés.

2-4 Développer l'ouverture à l'Europe dans le cadre de la Présidence française de l'Union européenne

L'objectif est d'offrir aux élèves et aux équipes éducatives, par une meilleure maîtrise pratique en langues vivantes, les moyens de s'ouvrir sur leur environnement, l'Europe et le monde.

Cet objectif se décline en plusieurs actions.

a- Accompagner, au sein des écoles et des établissements, la mise en place du plan langues vivantes

- Dans les écoles publiques, à la rentrée 2008, l'enseignement d'une langue étrangère sera assuré dans au moins 75% des classes de CE1, avec une priorité donnée aux classes situées dans des secteurs « pôles allemand et espagnol ».
- L'enseignement des langues vivantes sera assuré pour 100% des élèves du réseau public de cycle 3 à raison de 2 fois 45 minutes hebdomadaires, par la mobilisation de toutes les ressources humaines (enseignants du 1^{er} degré, assistants étrangers, professeurs du second degré volontaires) ; il est à noter que les cours de langues seront assurés essentiellement (à près de 90%) par les personnels 1^{er} degré.
- Au niveau du collège, les élèves anglicistes des classes de CM2 qui choisissent d'entrer en classe de 6^{ème} bilangue dans le réseau public ont la possibilité de débiter l'étude :
 - De l'allemand (25 collèges : 427 élèves, soit une augmentation de 20% par rapport à 2007)
 - Du russe (1 collège : 12 élèves)
 - Du chinois (2 collèges : 60 élèves, soit une augmentation de 100% par rapport à 2007)
- Les élèves germanistes issus des classes de CM2 (4%) ou hispanistes (1,6%) débutent obligatoirement l'étude de l'anglais à l'entrée en classe de 6^{ème} dans 17 collèges pour les premiers et 4 pour les seconds.
- L'ouverture d'une section Internationale Chinoise à l'école publique La Poterie à Rennes qui accueillera 11 élèves désirent apprendre précocement le chinois, encadrés par deux enseignants : un enseignant français sinophone et un enseignant chinois.

b- Evaluer les compétences des élèves du niveau CM2 en relation avec le niveau A1 du Cadre Européen de Référence

Cette évaluation, passée par tous les élèves de CM2 des écoles des réseaux public et privé, est élaborée à partir d'outils académiques. En juin 2008, elle a concerné 10 987 élèves (7 140 du public et 3 847 du privé) dans les 3 langues enseignées (anglais, allemand et espagnol) :

➤ Dans le public, 81,1% obtiennent le niveau A1 (soit une augmentation de 2,7% par rapport à juin 2007), et sont donc validés dans les 4 compétences évaluées, c'est-à-dire compréhension orale et écrite, expression orale et écrite.

➤ Dans le privé, 71% des élèves obtiennent le niveau A1 (soit une augmentation de 4%).

c- Renforcer, en matière de coopération éducative les initiatives susceptibles de favoriser l'enseignement des langues vivantes

En développant les projets Comenius dans les établissements, les actions de formation continue à l'étranger, et en multipliant le nombre d'écoles inscrites dans le projet national « 1 000 visio-conférences »

II – BILAN DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION 2007/2008 EN ILLE-ET-VILAINE

1. L'orientation en juin 2008 en Ille-et-Vilaine (analyse)

1.1 Le collège

- ▶ Il confirme sa vocation à mettre en place un parcours plus fluide pour les élèves : la mise en place des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative (PPRE) permet l'individualisation des apprentissages et de fait la baisse du doublement, utilisé en cas de nécessité.
- ▶ En 7 ans, les taux de doublement en 6^{ème} passent de 7,8% à 2,4% (soit 1 point de moins que le taux de doublement académique)
- ▶ En classe de 4^{ème}, ce taux de doublement s'élève à 2,6%. Il est également inférieur au taux académique (3,4%).
- ▶ En classe de 3^{ème}, après une baisse significative de 4 points depuis 2003, le taux de passage en 2^{nde} générale et technologique amorce une hausse de 1 point à 66,5%. Ce taux est supérieur de 2,3 points au taux académique.
- ▶ 1858 élèves sont proposés pour la voie professionnelle après la 3^{ème}. Ce nombre, en constante augmentation jusqu'en 2007 (il s'élevait alors à 2000 élèves) subit la baisse démographique constatée dans les collèges, mais bénéficie de la baisse du taux de doublement (2,5%).

1.2 Le lycée

- ▶ En Ille-et-Vilaine, avec un taux de passage de 85 % (équivalent au taux académique), propose à 4 458 élèves le passage en classe de 1^{ère}. La filière S-STI concerne 1935 élèves, soit près de 43% des élèves de 1^{ère}. Ce taux est en constante augmentation.
- ▶ Les taux de doublement (10,4 %) et d'orientation vers la voie professionnelle (4,1) sont, tous deux, inférieurs aux taux académiques.

2. L'affectation en juin 2008

L'ensemble des procédures mises en œuvre antérieurement ont été reconduites (affectation informatisée post 3^{ème} et post BEP, admission informatisée post 3^{ème} pour le réseau privé) ; l'utilisation de la nouvelle application AFFELNET (Affectation des élèves sur le NET), même si celle-ci n'a pas répondu à toutes les attentes, a permis l'information des établissements et des familles selon le calendrier annoncé.

2.1 L'affectation en 2^{nde} générale et technologique

5205 élèves ont été affectés et se sont inscrits dans les lycées du département. Ce chiffre est inférieur de 185 élèves à celui de 2007. Il s'explique par la baisse des effectifs de 3^{ème} et du taux de doublement 2^{nde}.

2.2 L'affectation en lycée professionnel

Cette année est marquée par la mise en place des baccalauréats professionnels en 3 ans et l'augmentation du nombre de CAP.

- La capacité d'accueil s'élève à
 - 389 places de CAP
 - 739 places de BEP et 972 places en Bac Pro 3 ans.
- La procédure informatisée a permis l'affectation de :
 - 422 élèves en CAP (197 en 2007)
 - 1705 élèves en BEP / Bac Pro 3ans (1778 en 2007)
- A l'issue des opérations il y a dans le département :
 - 246 places vacantes en CAP/BEP/Bac Pro 3 ans
 - 503 élèves du réseau public non affectés
- Après les opérations d'inscription et d'appel aux listes supplémentaires, les places vacantes sont :
 - 45 places en CAP
 - 159 places en BEP/ Bac Pro 3 ansSeules 29 places vacantes sont disponibles sur le Bassin de Rennes.
- Le nombre d'élèves non affectés se réduit par :
 - l'appel aux listes supplémentaires
 - le déclenchement des inscriptions en CFA
 - la recherche de solution dans le réseau privé ou associatif
 - la décision de doublement de la 3^{ème}

3. L'orientation en juin 2008 en Ille-et-Vilaine (données)

A l'issue de la 6^{ème}

En Pourcentages	2006		2007		2008	
	Département	Académie	Département	Académie	Département	Académie
Admission en 5 ^{ème}	96,2%	94,3%	97,1%	95,8%	97%	95,9%
Doublement	3,8%	5,7%	2,9%	4,2%	2,4%	3,4%

A l'issue de la 4^{ème}

En Pourcentages	2006		2007		2008	
	Département	Académie	Département	Académie	Département	Académie
Admission en 3 ^{ème}	95,4%	93,4%	96,6%	96%	97,4%	96,6%
Doublement	4,6%	6,6%	3,4%	4%	2,6%	3,4%

A l'issue de la 3^{ème}

En Pourcentages	2006		2007		2008	
	Département	Académie	Département	Académie	Département	Académie
Admission en 2 ^{nde} GT	64,9%	64,9%	65,5%	64,1%	66,5%	64,2%
Admission Voie Prof.	31,1%	30,6%	31,4%	32,5%	30,7%	32,5%
Doublement	4%	4,4%	3,1%	3,4%	2,5%	2,9%

A l'issue de la 2^{nde}

En Pourcentages	2006		2007		2008	
	Département	Académie	Département	Académie	Département	Académie
Admission en 1 ^{ère}	79,5%	80,10%	82,8%	82,9%	85 %	84.8 %
Doublement ou 2 ^{nde} Prof.	20,5%	19,90%	17,2%	17,1%	15 %	15.2 %

III – RÉSULTATS AUX EXAMENS – SESSION 2008 EN ILLE-ET-VILAINE

Le DNB

	Département		Académie	
	2007	2008	2007	2008
Série « Collège »	87,7%	88,2%	88,1%	88,3%
Série « Technologique »*	82,7%	90,4%	85,7%	91,3%
Série « Professionnelle »*	74,7%	71,4%	76,6%	73,2%
TOTAUX	86,5%	87,5%	87%	87,7%

* hors DNB agricole

Le baccalauréat

	Département		Académie		France métropolitaine	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008
Série « Générale »	90,8%	90,9%	91,5%	91,3%	87,6%	87,8%
Série « Technologique »	84,8%	84,5%	85,9%	86,6%	79,5%	80,2%
Série « Professionnelle »	85,9%	82,3%	85,3%	83,2%	77,9%	76,6%
TOTAUX	92,9%	87,6%	88,0%	88,5%	83,3%*	83,3%

- Remarque : les candidats de l'académie de Rennes ayant passé leurs épreuves dans une autre académie ainsi que les candidats issus d'une autre académie ayant passé les épreuves dans l'académie de Rennes ne sont pas pris en compte.

* y compris les DOM

IV – PRÉVISIONS DE RENTRÉE 2008 EN ILLE-ET-VILAINE

1. Premier degré

Sur les 353 communes du département :

- 154 ont au moins une école publique et une école privée (43.75% des communes)
- 81 ont au moins une école publique et pas d'école privée (23.02%)
- 78 ont au moins une école privée et pas d'école publique (22.15%)
- 40 n'ont ni école publique ni école privée (11.08%)

soit :

- 440 écoles publiques (125 maternelles, 315 élémentaires et primaires)
- 274 écoles privées (8 maternelles, 266 élémentaires et primaires)

1.1 Ecoles publiques

Compte tenu de la croissance de ses effectifs, le département d'Ille-et-Vilaine a bénéficié à cette rentrée de 12 postes supplémentaires.

Les prévisions d'effectifs s'établissent à 65 668 élèves (+ 585 par rapport à 2007) :

- 26 388 en maternelle (+ 78)
- 38 980 en élémentaire (+ 498)
- 300 en spécialisé (+ 9)

A la rentrée 2008 :

- 1 création d'école : Sainte Marie de Redon
- fusions d'école : Les Bleuets, Duguesclin, Odile Gautry à Fougères

Pour la rentrée scolaire 2008, il a été prévu (hors mesures d'ajustement) :

- 91,5 retraits d'emplois définitifs
- 30,50 affectations d'emplois définitives
- 57 affectations d'emplois conditionnelles

Pour les langues vivantes, le dispositif est maintenu par la mise en place de 97 postes fléchés (dont 1 espagnol).

1.2 Ecoles privées sous contrat

Les 266 écoles élémentaires et les 8 maternelles (à la rentrée 2008) devraient accueillir, selon les prévisions de février 2007, 40 258 élèves (+ 162).

L'enseignement privé a eu pour la rentrée 2007 une dotation de contrats identique à l'année précédente.

Pour la rentrée scolaire 2008, il a été prévu (hors mesures d'ajustement) :

- 28 fermetures de classes
- 17 ouvertures de classes

2. Second degré

2.1 Evolution des effectifs dans les collèges et les lycées

Collèges

		Constat 2006	Constat 2007	Prévisions 2008
COLLEGES PUBLICS	SANS SEGPA	26 112	25 958	26 211
	SEGPA	1 166	1 125	1 196
COLLEGES PRIVÉS	SANS SEGPA	19 328	19 777	20 151
	SEGPA	240	249	244
TOTAL		46 846	47 109	47 802

Lycées généraux et technologiques

	2006	2007	Prévisions 2008
LGT PUBLICS	15 816	15 615	15 268
LGT PRIVÉS	9 214	9 168	9 251
TOTAL	25 030	24 783	24 519

Lycées professionnels

	2006	2007	Prévisions 2008
LP PUBLICS	4 776	4 835	4 782
LP PRIVÉS	3 469	3 427	3 397
TOTAL	8 245	8 262	8 179

2.2 Evolution des structures et des dotations pour la rentrée 2008

a- Structures

Le département d'Ille-et-Vilaine est doté de 59 collèges publics (avec 15 SEGPA) et de 46 collèges privés (avec 3 SEGPA)

L'agglomération rennaise connaît une évolution contrastée de la démographie de ses collèges publics : hausse des effectifs en périphérie, baisse dans les collèges rennais.

Cela se traduit à la rentrée 2008 par

- L'ouverture d'un collège à la Mézière (capacité 600 places) sur les niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}.

Ce collège devrait accueillir 300 élèves à la rentrée 2008.

Les langues enseignées seront :

6^{ème} } bilangue anglais-allemand
5^{ème} } LV1 anglais

4^{ème} LV1 anglais
 LV2 espagnol

3^{ème} LV1 anglais
 LV2 espagnol

➤ Fermeture du collège public Malifeu à Rennes à la suite de la fusion absorption par le collège Montbarrot à Rennes.

Le collège Montbarrot devrait accueillir autour de 550 élèves à la rentrée 2008.

Les sites des 2 collèges sont conservés.

Toutes les options spécifiques seront maintenues et pourront être proposées aux élèves.

b- Accueil des publics à besoins spécifiques

L'accueil des publics à besoins spécifiques est à nouveau renforcé pour cette rentrée 2008 avec l'ouverture :

➤ En collège public

- UPI (unité pédagogique d'intégration)

St-Malo Surcouf

Type de handicap : handicapés moteurs et déficients cognitifs

➤ En collèges privés

- UPI (unité pédagogique d'intégration)

St-Brice en Coglès Jeanne d'Arc

Type de handicap : déficients cognitifs

Châteaubourg St-Joseph

Type de handicap : déficients cognitifs

- Atelier relais

St-Malo Jeanne d'Arc

c- Total de la dotation attribué pour le département aux collèges et SEGPA dans le département à la rentrée 2008/2009

➤ public : 34 769 heures (heures postes et heures supplémentaires)

➤ privé : 24 695 heures (heures postes et heures supplémentaires)